

66 complexe. Il y a les indemnités d'Etat et celles des particuliers.

Le ministre des Affaires étrangères termine en disant qu'il a toujours marché d'accord avec le général de Gaulle, et que lorsque ce fut fait bonne figure dans le conseil européen. Je n'ai rien à ajouter à cette déclaration, je n'en reste pas moins à la disposition de la Chambre.

Cris au centre. — A un mois!

M. Sombat. — Je constate qu'aujourd'hui le Général de Gaulle a moyen d'éteindre toute interpellation. (Protestations.)

On vote sur le rapport. A un mois qui est adopté par 523 voix contre 528.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Puis la Chambre reprend la suite de la discussion sur les modifications apportées à la loi de 1894 sur les accidents du travail.

La Chambre en était restée à l'article 16.

M. Haussmann a présenté l'amendement qu'il avait déjà présenté à la fin de la dernière séance.

Mirmam, rapporteur, s'explique sur un point assez important : sur la rente laissée à l'ouvrier que la blessure met dans l'impossibilité de gagner partiellement ou totalement sa vie.

Un article précédent de la loi dit qu'une indemnité journalière temporaire sera donnée à la victime à partir des jours qui suivent l'accident.

Le présent article s'occupe de la façon dont sera donnée la rente à la victime.

La Commission propose de faire partir la jouissance de cette rente du lendemain du jour de décès ou du jour de la consécration de la blessure.

Si l'accident a été une incapacité permanente, le service de la rente ne court que du jour où a été rendue l'ordonnance du président ou du jour où sera passée en force de chose jugée la décision judiciaire régiant le montant de la rente.

Jusqu'à ce jour, l'indemnité journalière d'incapacité temporaire continue à être versée, mais le président statuant en réfère ne lui ait substitué une provision inférieure : le paiement de cette provision décharge jusqu'au même jour et à due concurrence le débiteur des arrérages de la vente, sans qu'il puisse cependant exercer en aucun cas de répétition.

La Chambre se range à cet avis et repousse, par 283 voix contre 247, un amendement de M. Haussmann, modifiant légèrement un paragraphe de l'article 16.

Avant l'adoption de l'ensemble de l'article 16 tel que la commission l'a présenté, M. Vivian demande à la commission qu'il présente une loi pour empêcher les tribunaux civils de violer la loi au sujet du délai de cinq jours qui leur est impartie pour se prononcer sur les accidents du travail dont il a à s'occuper.

M. Milleraud répond que le garde des Sceaux a adressé ces dernières tractations explicite et sans ambiguïté à ses ministres intendants.

L'article 16, adopté à mains levées, on passe à l'article 17 non modifié par la Commission qui accepte cependant — et la Chambre l'admet — un amendement de MM. Dufontaine et Le-maudin au sujet des experts médicaux.

Le deuxième article additionnel sur les maladies professionnelles dont il demande le renvoi à la Commission.

M. Gauthier de Clagny croit que la proposition Vaillant trouvera mieux se place dans la loi sur les retraites ouvrières.

Le rapport à la Commission est prononcé.

Les articles 16 et 17 sont adoptés sans amende-

ment. Sur l'article 2, modifié par la Commission, M. Goujou soumet un amendement demandant que la communication de toute la procédure soit faite aux parties à la victime ou à ses ayants-droits.

M. Milleraud combat cet amendement qui est néanmoins adopté par 523 voix contre 48.

La séance continue.

ÉCHOS POLITIQUES

Vive l'armée !

Après sa visite au Président militaire, M. Loubet a été reçu à l'hôtel de Ville de La Flèche, où M. d'Estournelles, député, lui a souhaité la bienvenue.

Il se semble pas inutile de citer un passage du discours de M. d'Estournelles, et la réponse que M. Loubet y a faite.

Votre visite à notre chère Ecole du Président, à M. d'Estournelles, l'un des pionniers de notre armée nationale, et votre présence à cette réception démocratique à l'Hôtel de Ville de La Flèche attestent éloquemment que vous ne voulez pas laisser mourir en antagonisme les sentiments qui doivent subsister dans le cœur des bons Français, ceux de ceux qui ont tout sacrifié au patrie et l'humanité, ou peut-être à la fois l'armée, la paix et la République.

Il y a un an à Marseille, en remettant au général Vialatte les drapés qu'il a si glorieusement conduits en Chine, l'armée haïtien-ment qu'il n'y avait jamais eu, qu'il ne pouvait jamais y avoir antagonisme entre l'armée et la République. La France confond dans une même affection l'armée et la République.

D'autre part, il est intéressant de rappeler de cet hommage rendu à l'armée, ce passage d'une allocution du général André prononcé à la séance générale annuelle de la Société des conférences populaires :

Ccri de : « Vive l'armée ! » a dit le général André, que vous diriez tout de l'armée, mais que nous n'avons pas tout à faire, parce qu'il rend aux sentiments que vous éprouvez, ce cri poussé dans une réunion comme celle-ci, veut dire : « Vive cette institution ! Vive cette force qui garantit à notre pays la sécurité absolue ! » C'est de l'étranger. « Vive l'armée ! c'est le cri qui mène le plus au cœur de l'armée. Il n'y a pas de force qui garantisse au pays la conservation et la maintien des institutions républicaines. Vive l'armée ! c'est « Vive la France ! Vive la République ! Vive le progrès ! »

Donc : « Vive l'armée ! » sur toute la ligne. Il est vrai que le général André prétend que son « Vive l'armée ! » est bien meilleur dans sa bouche que dans celle des autres. Mais cela n'a pas d'importance ; ce qu'il faut retenir, c'est qu'il fut un temps où ce cri de « Vive l'armée ! » exposait à être assimilé à la police correctionnelle. Aujourd'hui, ce n'est plus cela.

Ceux qui se sont exposés jadis à de multiples inconvenients pour ce cri de : « Vive l'armée ! » ne fût pas oublié en France : on droit à la gratitude de M. Loubet et du général André, puisque c'est grâce à eux

que ces personnages se font applaudir en le répétant.

Candidature législative

On annonce la candidature, dans le canton de Luzach (Lot), de M. Abel Combarieu, secrétaire général de la présidence de la République.

Candidature officielle

On nous écrit de Belfort :

Dans un banquet qui a eu lieu jeudi dernier, l'occasion de la Conférence de l'Institut administratif du territoire, M. Fleuriau a recommandé officiellement aux électeurs la réélection du conseiller général radical, Eugène Grisez.

Il a été textuellement suivant le journal radiophonique de Belfort : « Qu'il a été proposé au congrès, au sujet de l'élection du conseiller de Fontaine, M. Grisez, conseiller général sortant, à pour lui les services rendus par le Dr Grisez (ex-député), et les électeurs sauront se souvenir.

Tous les fonctionnaires avaient été convogués à cette réunion : la lettre d'invitation portait ces mots très significatifs : « Souvenez-vous que vous êtes fonctionnaires. »

C'est également il est édifiant de voir de quelle façon ces gens, de l'Empire, la pratiquent pour leur compte.

Le même jour avait lieu une autre réunion, aussi à Fontaine, présidée par M. Armand Viellard, depuis, dans laquelle la candidature antiradical de M. Jean-Baptiste Grisez pour le conseil de Fontaine fut étudiée.

Le candidat de l'honoréable M. Jean-Baptiste Grisez a de grandes chances de succès.

LES FÊTES DE CHATEAUROUX

Le ministre de l'Agriculture est venu, hier dimanche, à Châteauroux, pour présider le banquet du conseil agricole.

Mgr l'archevêque de Bourges, présentant le clergé, a dit qu'il se faisait un devoir d'avoir du respect du dévouement à l'égard des institutions que le pays s'est données, et que, d'ailleurs, ce respect est en accord complet avec les instructions du chef de l'Église.

Le ministre répond. Il ne doute pas de la sincérité des paroles et des sentiments qui viennent d'être exprimés par Mgr l'archevêque de Bourges.

Il ne doute pas non plus, dit-il, de votre fidélité à nos institutions, et aussi aux instructions du chef de l'Église.

Il va même jusqu'à dire que ces instructions sont bien d'incompatible avec le respect et la soumission aux lois, à toutes les lois.

Le général de brigade présente le corps des officiers et assure le représentant du gouvernement de la fidélité des officiers à la République.

Le ministre répond que le gouvernement sait pourvoir compter sur la fidélité de l'armée, celle-ci étant indivisible avec la Nation.

Après les réceptions, le ministre se rend au concours régional. Il visite en détail l'ensemble magnifique de cet important concours.

Dans l'après-midi, le ministre a présidé, dans le théâtre, la distribution des récompenses.

Il a décoré les décorations suivantes :

Commandeur du Mérite agricole : M. Meunier, directeur général de l'Agriculture, commissaire général des concessions.

Officier du Mérite agricole : MM. Mirbau, agriculteur à Puyravault, et Victor... [tranche]

Officier du Mérite agricole : MM. Jasset, Charpentier, Leon porc : Lame, Léonard, Eustache, Savigny, vétérinaire à Châteauroux; Demoin, Celia, Adrien, Guillon, Alexandre, constructeur de machines à Châteauroux; Destré, Hervé, Gobert, contramestre de la marine, de machines agricoles; Midan, David Edgar, Paul, Charles, Jean, Etienne, Petit Charles.

Medaille d'honneur : MM. Arnaud, Petit Charles, domèches, domestique; Renaut Antoine, domèches, Mme Guiria, née Fauchon.

Officier d'académie : MM. Bellier, maître à Châteauroux; Dillon, Max, breveté, professeur d'agriculture, directeur des établissements des arts décoratifs à Châteauroux; Houet, agent-voyer de la ville.

LE BANQUET

Hier soir, un banquet de 400 couverts a été offert au ministre de l'Agriculture.

Plusieurs discours y ont été prononcés : par le préfet, le maire et le ministre.

M. Dupuy a parlé d'agriculture, mais il n'a pas oublié la politique. Il a voulu « vendiquer » sa part de responsabilité dans les actes du ministère actuel ». En parlant de la mort de nos amis associés, il a réédité la malédiction qu'on doit porter à l'égard de ces derniers.

Le banquet est d'ailleurs si touffu que c'est à peine si on s'aperçoit du passage des pâtés.

Le bouquet est d'ailleurs si touffu que c'est à peine si on s'aperçoit du passage des pâtes.

Le défilé dure plus d'une heure.

Le monastère de la Visitation, la procession se dirige vers le parc des Chapelains, où le R. P. Durand, Jésuite de Lyon, remplit la foule d'enthousiasme par sa parole apostolique.

Après la bénédiction du Saint Sacrement, la procession se reforme et se rend à Notre-Dame de Romay par l'incomparable allée des platanes du cardinal de Bouillon.

Rien n'égale le charme de cette pieuse promenade à la fraîche, le long du Val d'Or, devant un paysage des plus délicieux.

Voilà donc ouvert le grand mois des pèlerinages à Paray-le-Monial !

Le célèbre sanctuaire du Sacré-Cœur semble prendre une importance de plus en plus considérable dans la pensée mondiale.

On avait pu croire que le mouvement suscité, l'an dernier, par le docteur du Jura, amenant des pèlerins ressemblant à un peu aux touristes anglais. Chacun d'eux en passe au moins une feuille de sainte.

« Les directeurs du pèlerinage, les commissions, tout ceux faire protéger de zèle, »

Le pèlerinage est à nouveau protégé à la morte.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Voilà le bouquet de noisettes dans lequel le divin Maître révèle à l'humile religieuse sur les mystères de sa Passion tant de secrets de douleur et d'amour.

Il est formellement interdit de déposer sa verdure ce bouquet sacré. Mais les pèlerins et surtout les pèlerines ressemblent à un peu aux touristes anglais. Chacun d'eux en passe au moins une feuille de sainte.

Le pèlerinage est à nouveau protégé à la morte.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.

Le défilé continue sous les allées ombragées du magnifique jardin.